

Chiens de France
CONTRAT DE CESSION

ATTESTATION DE VENTE

Il est convenu entre les parties soussignées la cession du chien ci-dessous décrit.



VENDEUR

ELEVAGE

Affixe	Des Comtes De La Plaines Du Forez	Siren	
Nom / Prénom	Mr Chave Jean Luc		
Adresse	47 rue de l'agriculture		
Code postal	42600	Ville	Savigneux
Téléphone	0477960994	Email	jeanluc.chave@free.fr

SOCIETE

Dénomination sociale			
Civilité / Nom / Prénom du représentant légal	Mr Chave Jean Luc		
Fonction du représentant légal			
Adresse	47 rue de l'agriculture		
Code postal	42600	Ville	Savigneux
SIREN		N° TVA	

Ci-après « le vendeur ».

ACHETEUR

Dénomination sociale		N° TVA	
Civilité / Nom / Prénom	Mme ALBARET ALICE		
Adresse	4 RUE DES TERREAUX		
Code postal	42580	Ville	LA TOUR EN JAREZ
Téléphone	+33768372362	Email	albaretalice@gmail.com

Ci-après « l'acheteur ».

CHIEN CANIS LUPUS FAMILIARIS

Nom du chien	VAUBAN Des Comtes De La Plaines Du Forez	Né le	22/06/2024
Race	Chihuahua	Sexe	mâle
Poids		Taille	
Couleur(s)	blanc fauve charbonné	Poil	longs
Variété			
Signe(s) particulier(s)			
N° tatouage / transpondeur	250269699711256	N° du LOF / dossier SCC	LOF-2024021672-2024-1
Nom du père	rhoss de la vallée des cèdres bleus	N° LOF du père	89994/9601
Nom de la mère	tennessee de la vallée des cèdres bleus	N° LOF de la mère	97822/19337
Vaccin(s)	<input checked="" type="checkbox"/> Carré <input checked="" type="checkbox"/> Parvovirose	<input checked="" type="checkbox"/> Hépatite de Rubarth <input type="checkbox"/> Rage	<input checked="" type="checkbox"/> Leptospirose <input type="checkbox"/> Toux du chenil
Mediateur	Médiavet 126 chemin de l'abreuvoir - 38410 Saint Martin d'Uriage,		
Vétérinaire du vendeur	Clinique Vétérinaire St Jean Vauban ZAC de Crémérieux 42600 Savigneux		

[1- Prix et modalités de paiement](#)

Le prix est de 1800 €, dont 300 € de TVA à 20% qui a été payé par cheque.

[2- Réserve de propriété](#)

La propriété de l'animal reste celle du vendeur jusqu'au paiement intégral du prix convenu. En cas de non-paiement, le vendeur se réserve le droit de reprendre l'animal.

[3- Droit de rétractation](#)

Conformément aux termes de l'article L221-18 du code de la consommation, si le contrat de cession est signé manuellement ou électroniquement et ce, par tout moyen de communication ou de vente à distance excluant la présence simultanée des parties ou en cas de présence simultanée des parties au domicile de l'acheteur lors d'un démarchage du vendeur.

L'acheteur qui exerce son droit de rétractation en informe le vendeur par l'envoi, à ce dernier et avant l'expiration du délai de 14 jours, du formulaire rempli et signé, dont le modèle ci-joint conforme à l'article R. 221-1 du code de la consommation.

L'acheteur peut aussi envoyer un courrier simple, dénué d'ambiguïté et dans lequel il exprime sa volonté de se rétracter.

Si le contrat de cession est signé manuellement ou électroniquement en l'établissement du vendeur ou en foire/salon, l'acheteur ne bénéficie pas d'un droit de rétractation.

[4- Responsabilités de l'acheteur](#)

L'acheteur s'engage à fournir les soins appropriés à l'animal, notamment en lui assurant une alimentation équilibrée, des visites régulières chez le vétérinaire, et en lui offrant un environnement adapté à ses besoins. Un certificat d'engagement et de connaissance a été remis par le vendeur à cet effet pour signature par l'acheteur.

[5- État de santé de l'animal](#)

L'animal est délivré avec un certificat vétérinaire avant cession, daté de moins de trois mois et qui n'a pas relevé, au moment de l'examen réalisé en vue de son établissement, de signe évocateur d'un vice rédhibitoire ou d'une maladie incompatible avec la cession.

[6- Assurance santé animale 30 jours gratuite et facultative](#)

Votre vendeur, en passant par Chiens de France vous a proposé 30 jours d'assurance offerte et sans engagement avec l'assurance chien Fidanimo. Cette assurance vous a été proposée lors de la signature du contrat.

[7- Protection des données personnelles](#)

Le vendeur, en tant que responsable de traitement, s'engage à collecter et à utiliser uniquement les données personnelles nécessaires dans le but de permettre l'exécution du contrat de cession de l'animal, y compris la gestion des formalités administratives, la communication avec l'acheteur, la livraison de l'animal et de toute autre activité nécessaire à la réalisation du contrat. La base légale du traitement des données est l'exécution d'un contrat. Le vendeur s'engage à ne divulguer les données personnelles collectées qu'aux personnes autorisées qui ont besoin d'y accéder dans le cadre de l'exécution du contrat de cession de l'animal. Cela peut inclure, par exemple, les membres du personnel du vendeur ou les transporteurs chargés de la livraison du chien. Et toutes les autres personnes qui peuvent être notifiées par le vendeur par ailleurs.

Les données personnelles seront conservées pendant la durée nécessaire à l'exécution du contrat de cession de l'animal, ainsi que pour respecter les obligations légales applicables en la matière de conservation des données.

L'acheteur dispose de certains droits concernant ses données personnelles, notamment le droit d'accéder à ses données, de les rectifier, de les supprimer, de limiter leur traitement, de s'opposer au traitement et le droit à la portabilité des données. L'acheteur peut exercer ces droits en contactant directement le vendeur. Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits. Si vous estimez, après avoir contactés le vendeur, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

[8- Droit applicable, litige et médiation](#)

Le contrat de cession de l'animal est soumis au droit français. En cas de litige, les parties s'engagent à chercher une solution amiable. Conformément aux termes de l'article L.612-1 du code de la consommation, en cas de litige non résolu, l'acheteur a la possibilité de recourir à un médiateur de la consommation. Le médiateur de la consommation est désigné par le vendeur au sein de l'attestation de cession. Le médiateur est une personne impartiale et neutre dont le rôle est d'aider les deux parties à trouver une solution au problème.

[9- Signature électronique](#)

Les parties conviennent que les documents pourront être signés électroniquement conformément aux dispositions des articles 1366 et suivants du Code Civil. Chacune des parties reconnaît et accepte que la signature de ces documents via le processus électronique susmentionné est effectuée en toute connaissance de la technologie mise en œuvre, de ses conditions d'utilisation et des lois et règlements relatifs à la signature électronique. Par conséquent, les parties s'engagent à ne pas contester la recevabilité, la validité, l'opposabilité ou la force probante de ces documents signés électroniquement dans les conditions précitées, sur le fondement de leur nature électronique et reconnaissent que ceux-ci ont la même force probante qu'un document signé par le biais d'une signature manuscrite

[10- Conditions spéciales du vendeur](#)

Ce contrat de cession peut-être complété par des conditions spéciales émanant du vendeur. En cas de contradiction entre le contrat de cession et les conditions spéciales du vendeur, ce sont les conditions spéciales du vendeur qui prévalent.

L'acquéreur bénéficie de l'action en garantie contre les vices rédhibitoires prévue par les articles L. 213-1 à L. 213-9 du code rural et de la pêche maritime exclusivement. Cette garantie donne droit, dans les conditions et délais précisés par les dispositions de ce code, à une réduction de prix si l'animal est conservé par l'acquéreur, ou à remboursement intégral contre restitution de l'animal. Donc et à défaut de convention contraire dans l'acte de vente, l'acquéreur ne bénéficiera ni de la garantie des vices cachés édictée à l'article 1641 du code civil, ni de la garantie de conformité prévue aux articles L.217-3 et suivants du code de la consommation.

PAIEMENT

Conditions particulières	
Modes de règlement	cheque
Prix HT	1500 €
TVA 20 %	300 €
Prix total	1800 € TTC
Prix total en lettres	mille huit cents euros

Consentement au contrat de cession

- L'acheteur possède un certificat d'engagement et de connaissance valide, dont le vendeur a pris connaissance.
- L'acheteur reconnaît avoir pris connaissance et signé le certificat d'engagement et de connaissance qui lui a été remis au moins sept jours avant la délivrance de l'animal.
- L'acheteur reconnaît avoir reçu et pris connaissance du certificat vétérinaire de moins de 3 mois remis par le vendeur.
- La signature du présent contrat par le cédant atteste de la cession et de la délivrance du chien qui en est l'objet.
- Ce contrat de cession est un document distinct et autonome d'une opération de réservation ou de la signature préalable d'un bon de réservation de l'animal par l'acheteur.
- Les parties reconnaissent avoir lu et compris les termes du contrat de cession et y consentent.

Le contrat de cession est signé : A l'élevage En foire-salon Vente à distance ou par démarchage à domicile

Le chien objet du présent contrat est cédé le _____ et délivré le 24/08/2024.

Signature du vendeur

Mr Chavé Jean-Luc

Signature de l'acheteur

Document généré sur Atara - Chiens-de-France.com sous la responsabilité exclusive de l'élevage Des Comtes De La Plaines Du Forez.

Formulaire de rétractation

Je/nous(*) vous notifie/notifions (*) par la présente ma/notre (*) rétractation du contrat portant sur la vente de l'animal ci-dessous :

Commandé le (*)/reçu le (*) :

Nom de l'animal :

Nom du (des) consommateur(s) :

Adresse du (des) consommateur(s) :

Date :

Signature du (des) consommateur(s) :

(*) Rayez la mention inutile.